

Renvoi aux comités des rapports et des recherches du procès-verbal de la marche du département, composé des gardes nationales de Longwy et des troupes de ligne, qui se sont portées sur Varennes, d'après sa réquisition, lors de la séance du 27 juin 1791

André-Marie Merle

Citer ce document / Cite this document :

Merle André-Marie. Renvoi aux comités des rapports et des recherches du procès-verbal de la marche du département, composé des gardes nationales de Longwy et des troupes de ligne, qui se sont portées sur Varennes, d'après sa réquisition, lors de la séance du 27 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11454_t1_0558_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

département réunis avec nous ont pensé qu'il était sage de suspendre provisoirement tout mouvement de troupes et tout changement de garnison.

« Le seul fait important dont nous ayons à vous instruire est l'arrestation du lieutenant-colonel du régiment ci-devant Royal-Allemand (le sieur Mandel), et de deux autres officiers qui s'évadaient à l'étranger, et en partie travestis, quoique deux d'entre eux eussent conservé le petit uniforme; il résulte, tant de leurs aveux que des dépositions, que le lieutenant-colonel avait reçu de M. de Bouillé, sur la route de Stenay à Varennes, un ordre signé du roi seul, pour aller lui donner main-forte; qu'il a été promis aux cavaliers, par le lieutenant-colonel, qu'ils seraient pris par le roi pour lui servir de garde; et qu'il a été distribué, sur les chemins, 25 louis par compagnie et 100 livres au premier escadron. Nous transmettons à l'instant les informations au directoire du département, et lui envoyons sous bonne garde les trois détenus.

« L'Assemblée électorale s'ouvre demain. »

M. Prieur. Je demande que les trois officiers du Royal-Allemand ainsi que MM. Damas, Choiseul et Floriac, détenus à Verdun, soient transférés dans les prisons de celui des tribunaux de Paris chargés de l'instruction de l'affaire.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de l'adresse aux comités des rapports et des recherches réunis et adopte la motion de M. Prieur.)

M. Merle, secrétaire continue la lecture des adresses.

Le district et la municipalité de Bar-sur-Aube mettent sous les yeux de l'Assemblée un procès-verbal d'arrestation d'un fourgon portant, entre autres choses, 17 caisses contenant la somme de 482,212 l. 10 s. 6 d., dont 480,000 livres paraissent destinées pour Soleure en Suisse.

M. Aubert. Je demande qu'il soit fait mention honorable au procès-verbal du zèle et de la vigilance des citoyens de Bar-sur-Aube, et que l'adresse soit renvoyée au comité des rapports et des recherches réunis.

(L'Assemblée renvoie l'adresse et les pièces y jointes aux comités des rapports et des recherches réunis.)

M. Merle, secrétaire, poursuit.

Le directoire du district de Longwy envoie le procès-verbal de la marche du département, composé des gardes nationales de Longwy et des troupes de ligne, qui se sont portées sur Varennes, d'après sa réquisition. Il mande ce qui suit

« M. de Bouillé était à Longwy le 16 juin; le lendemain, il passe en revue toute la garnison. Les bons citoyens virent avec peine les couleurs autrichiennes dans les plumets de ses aides de camp. On remarqua particulièrement l'air inquiet et rêveur de ce général et l'on pensa qu'il tramait quelque complot contre la nation. Il partit de Longwy le 17, disant qu'il allait à Montmédy; mais on a su depuis qu'il allait à l'abbaye d'Orval, afin de donner ses ordres pour les préparatifs qu'on y faisait pour y recevoir le roi. M. de Bouillé n'arriva que le 20 à Montmédy, en même temps que le régiment de Nassau; on observa qu'il en avait fait partir le régiment de Bouillon, parce qu'il n'avait pu parvenir à le corrompre. Pour rassurer les habitants de la ville de Metz, il avait donné des ordres pour qu'on lui préparât à dîner chez lui le 22.

« Le 21, il se rendit à Stenay, et il prit son logement hors de la ville. En entrant dans la ville, il reçut avec dédain les honneurs que lui rendirent la municipalité et les gardes nationales. Il sortit de Stenay dans la matinée avec Royal-Allemand pour le faire manœuvrer. En rentrant en ville, il distribuait de l'argent pour faire boire les soldats. On remarquera que les officiers dudit régiment arrêterent le même soir leurs comptes dans les auberges à la nuit tombante. M. de Bouillé envoya un détachement à Mouza, village situé sur la route de Dun à Stenay. Ces soldats y sont restés chez les habitants. Ces dispositions ont éveillé des soupçons. Plusieurs citoyens s'étant répandus dans la campagne ont aperçu M. de Bouillé qui allait à la découverte et qui entraît dans la forêt de Saint-Dagobert, par le chemin de fonds qui conduit à Bazon; il avait disposé des hussards de Lauzun sur la route de Mouza à Dun. »

(L'Assemblée renvoie cette adresse aux comités des rapports et des recherches réunis.)

L'adresse du directoire du district de Montmédy contient 7 procès-verbaux relatifs à l'évasion et à l'arrestation du roi.

Elle mande ce qui suit :

« Messieurs,

« Un général qui jouissait de la confiance du Corps législatif vient de tromper la confiance publique. Les bruits de la formation d'un camp près de Montmédy se répandaient depuis quelques jours. M. de Bouillé, accompagné du sieur Klingin et de quelques autres officiers, se rend dans la place le samedi 18 juin et le lundi 20 à Stenay. L'opinion commune est qu'il vient reconnaître le pays. Le même jour 20, plusieurs régiments de troupes allemandes se mettent en marche, mais l'idée du rassemblement qui doit s'effectuer dans Montmédy, les ordres donnés par le général pour cuire dans cette ville 18,000 rations de pain, toutes ces circonstances empêchent d'approfondir le mouvement des troupes, et maintiennent la sécurité.

« Le même jour lundi 20, vers les 11 heures du soir, M. de Bouillé loge avec les officiers de sa suite, hors des portes de Stenay; donne ordre à un détachement du ci-devant Royal-Allemand, en garnison dans cette ville, de monter à cheval et de se porter au village distant de trois quarts de lieue. A 3 heures du matin, le reste du régiment, à l'exception des chevaux de remonte et des recrues, reçoit l'ordre de se réunir au détachement.

« La municipalité de Stenay n'est pas avertie du départ de sa garnison, ni du lieu où elle se rend. Cette ignorance et ce départ subit et nocturne excitent la défiance et l'inquiétude. Cependant un bataillon du 96^e régiment, ci-devant Nassau, passe à Montmédy; reçoit, au milieu de la même nuit, par un aide de camp de M. de Bouillé, l'ordre de se rendre à Dun, petite ville sur la Meuse, à 4 lieues de Varennes. Un détachement de chasseurs, ci-devant Champagne, en garnison à Montmédy, part au même instant, et par une autre route, sous les ordres de M. Klingin. Plusieurs compagnies de chasseurs partaient aussi de Dun et prenaient la route de Varennes.

« Ces mouvements extraordinaires, pendant la paix, des aides de camp par toutes les routes, rendent l'alarme générale. On court aux armes, les gardes nationales se réunissent et se mettent en marche. Deux heures après on apprend que le roi et la famille royale sont arrêtés à Varennes;